



Quebec (Qc)

Population : 8 572 054

Nombre d'écoles (M-12) : 3 102

Nombre d'élèves en M-12 : 1 003 322

Nombre de programmes d'apprentissage en ligne (M-12) : 44+

Nombre d'élèves en apprentissage en ligne en M-12 : ~55 000+

Gouvernance et réglementation

Au Québec, la loi sur l'instruction publique ne fait aucune référence à l'éducation à distance et depuis 1995, les commissions scolaires assument la responsabilité des politiques et règlements afférant à l'éducation à distance. En fait, la loi sur l'instruction publique empêche tout apprentissage formel à temps plein en ligne et relègue du même coup les concepteurs des programmes d'apprentissage en ligne au rang de simples fournisseurs de services, collaborant avec les établissements scolaires. En 2017, le projet de loi 144 a permis d'apporter une modification à la loi sur l'instruction publique permettant au ministre d'autoriser des projets pilotes en apprentissage à distance. Les commissions scolaires, les établissements privés et les centres de services scolaires qui désirent offrir de la formation à distance doivent soumettre un projet dans lequel ils décrivent le projet en question et précisent le nombre d'élèves et d'enseignants impliqués. S'en suivra, une analyse de la demande pour s'assurer qu'elle respecte les normes et les règles établies. Finalement, le ministre décide s'il autorise les demandeurs à offrir des services de formation à distance. Chaque projet pilote a une durée maximale de trois ans qui peut être prolongée de deux ans par le ministre qui exigera également une évaluation du projet pilote tous les deux ans ainsi qu'une évaluation finale.

Dans le cadre de la mesure 19 du Plan d'action numérique pour l'éducation et l'enseignement supérieur de 2018 et tel que prévu à l'article 459.3 de la Loi sur l'instruction publique, le volet innovation du projet pilote de formation à distance a été mis en œuvre à la rentrée scolaire 2021 et ce, jusqu'en juin 2024. Les objectifs du projet pilote sont d'expérimenter ou d'innover en matière de formation à distance et de documenter le processus afin d'enrichir les pratiques. Ainsi, les organismes d'enseignement autorisés peuvent offrir des services de formation à distance tout en respectant les normes et les règles établies par le ministre.

Les écoles privées sont assujetties à une réglementation différente: la Loi sur l'enseignement privé, laquelle contient des dispositions propres à l'éducation en ligne. En principe, une école privée peut demander une 'dérogation' permettant aux élèves 'd'assister virtuellement à leurs cours.' Jusqu'à présent, pour obtenir du ministère l'approbation d'un projet en ligne, il suffit de soumettre une demande en bonne et due forme selon les conditions énoncées dans la loi sur l'enseignement privé.

Le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) alloue une subvention générale forfaitaire à la Société de formation à distance des commissions scolaires du Québec (SOFAD) afin de soutenir les activités de leur programme. De plus, la SOFAD a facturé des frais

aux commissions scolaires utilisant leur matériel. Cet argent a été réinvesti dans le développement de matériel d'apprentissage supplémentaire. De même, le programme du Réseau de *LEARN* est largement financé grâce à l'entente Canada-Québec sur l'enseignement de la langue minoritaire et de la langue seconde, lequel programme est géré par le ministère.

Programmes d'apprentissage en ligne (M-12)

Au cours de l'année scolaire 2021-2022, il y a eu 56 projets pilotes d'apprentissage à distance, répartis dans 39 établissements et organismes d'enseignement. Le modèle de prestation de ces projets pilotes est décrit comme suit :

Comodal : Ce mode implique un ou des élèves en présence et à distance. L'élève à distance suit les cours simultanément avec les élèves de la classe, avec le consentement de toutes les personnes concernées.

Alternance asynchrone et comodal : Ce mode offre la possibilité de suivre des cours en ligne en différé (asynchrone) et parfois en simultané avec sa classe (comodal), avec le consentement de toutes les personnes concernées. (Éducation Québec, 2021, p. 63)

Les données relatives au nombre d'élèves impliqués dans ces projets n'étaient pas disponibles. Toutefois, des documents publiés en juillet 2021 à la suite d'une demande adressée à la Direction de l'accès à l'information et des plaintes suggèrent qu'à l'époque, au moins 1 650 élèves étaient impliqués dans certains de ces projets pilotes.

Au-delà de ces projets pilotes, trois programmes d'apprentissage à distance étaient reconnus au Québec en 2019-2020. Le programme éducatif à distance le plus important, la SOFAD, qui conçoit et produit du matériel d'apprentissage à distance et par correspondance que les commissions scolaires intègrent dans leurs propres programmes locaux. Étant donné que la SOFAD ne dispense pas elle-même la formation à distance, mais crée le matériel de cours que ses 72 commissions scolaires partenaires peuvent utiliser dans la prestation de leurs programmes de formation à distance pour adultes, il est difficile de déterminer le nombre d'élèves associés à cette initiative de formation à distance. Des rapports récents indiquent qu'au cours de l'année scolaire 2018-2019, leurs districts scolaires partenaires comptaient 35 000 élèves représentant près de 80 000 inscriptions, soit une augmentation de 2,5 % par rapport à l'année précédente. De plus, suite au déploiement de plateformes de formation ou de test pour les organisations scolaires ou non scolaires qui a débuté en janvier 2020, ces organisations ont déclaré plus de 140 000 utilisateurs qui ont passé près de 57 000 examens. Selon les données de 2018-2019, nous pourrions affirmer qu'en janvier 2020, la prestation de la formation reflète une tendance à la croissance continue de la fourniture de contenu et de l'évaluation en ligne comptant probablement 50 000 élèves adultes engagés en apprentissage en ligne.

De plus, *LEARN* a offert une variété d'appuis éducatifs aux neuf commissions scolaires anglophones de la province, incluant environ 190 élèves du secondaire dans leur école virtuelle ainsi qu'à 305 autres élèves de la nouvelle Alliance Québec en ligne (AQL) (*Quebec Online Alliance - QOA*). La *Quebec Online School* a aussi rapporté 250 inscriptions d'élève dans leur programme. Finalement, nous croyons que la Commission scolaire de la Beauce-Etchemin

continue d'exploiter le Centre d'apprentissage en ligne de la CSBE, et nos données les plus récentes indiquent que ce programme a desservi environ 1 500 élèves.

Programmes d'apprentissage mixte ou hybride (M-12)

Il y avait deux programmes d'apprentissage mixte ou hybride au Québec. *LEARN* qui en plus de son offre de cours en ligne propose ses services et ses ressources telles que l'offre de tutorat, de contenu pédagogique sur mesure, de formation, de soutien aux centres d'apprentissage communautaires, de publications académiques révisées par un comité de lecture, de ressources archivées et d'activités d'enrichissement à toutes les parties prenantes à travers la province dans le cadre d'un apprentissage mixte ou hybride. Au cours de l'année 2021-2022, environ 35 300 élèves ont pu accéder à ces services d'apprentissage et selon nos indications. Enfin, aucune donnée récente n'a été soumise de la part d'École en réseau, bien que le programme semble demeurer actif.

Apprentissage à distance

Réouverture des écoles – automne 2021

Les écoles du Québec sont retournées à l'apprentissage en présentiel pour l'année scolaire 2021-2022 et toutes les activités parascolaires ont repris, les élèves du secondaire devant avoir un passeport vaccinal pour participer à certains événements sportifs, comme les compétitions. Afin " d'éviter " l'apprentissage en ligne, les masques dans les écoles ont été rendus obligatoires. Les élèves qui bénéficiaient d'exemptions médicales dans les six commissions scolaires anglophones ont eu la possibilité de suivre des cours à distance via *LEARN* Québec, un service d'enseignement à distance à but non lucratif qui a été créé avant la pandémie. À l'automne 2021, lorsque les écoles ont été fermées en raison d'une épidémie de COVID-19, un " système de classe virtuelle " n'avait pas encore été entièrement mis en place. Cependant, les élèves qui avaient besoin d'appareils d'apprentissage ont pu en recevoir de leur école (LaBonte et al., 2021).

Année scolaire 2021-2022

Le 1er octobre 2021, le gouvernement a augmenté les exigences de masquage pour les élèves du primaire dans certaines régions, mais les écoles sont demeurées ouvertes à l'apprentissage en présentiel avec seulement des fermetures locales basées sur le nombre de cas COVID (*People for Education*, 2021). Le 31 décembre 2021, le gouvernement du Québec a mis en place de nouvelles mesures pour freiner la propagation du variant Omicron du COVID-19, dont un couvre-feu entre 22 h et 5 h du matin. La rentrée scolaire prévue pour le 5 janvier 2022 a vu les écoles demeurées fermées jusqu'au 17 janvier 2022 à l'enseignement en présentiel, sans que le gouvernement ne mentionne spécifiquement les options d'apprentissage à distance, se contentant de dire que " si possible, l'apprentissage en ligne se poursuivra jusqu'à la reprise de l'enseignement en présentiel " (gouvernement du Québec, 2021, paragraphe 5). Le retour du 17 janvier comprenait des exigences de masquage obligatoires pour le personnel et les élèves, qui ont été, par la suite, levées le 7 mars. De nombreux éducateurs et parents ont fait part d'une inquiétude croissante envers l'enseignement en présentiel, car les cas impliquant le variant Omicron continuaient à augmenter. Cependant, le gouvernement a continué à affirmer que les

écoles étaient un lieu sécuritaire et qu'une fermeture supplémentaire entraînerait des conséquences plus graves avec une perte d'apprentissage pour les élèves. Comme mesure supplémentaire, le gouvernement a annoncé le 5 mai un financement additionnel pour des services de tutorat afin d'atténuer la perte d'apprentissage due à la fermeture des écoles (LaBonte et al., 2022).

References

LaBonte, R., Barbour, M. K., & Mongrain, J. (2022). *Teaching during times of turmoil: Ensuring Continuity of learning during school closures*. Canadian eLearning Network.

<https://canelearn.net/wp-content/uploads/2022/09/Teaching-During-Times-of-Turmoil.pdf>

LaBonte, R., Barbour, M. K., & Nagle, J. (2021). *Pandemic pedagogy in Canada: Lessons from the first 18 months*. Canadian eLearning Network.

<https://drive.google.com/file/d/1gaNFXDCt44W9DaAC9iRAf33pDTKup2C8/view>

Ministry of Education and Higher Education. (2018). *Digital action plan for education and higher education*. Quebec City, QC: Government of Québec. Retrieved from

http://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/site_web/documents/ministere/PAN_Plan_action_VA.pdf